RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01280
Numéro SIREN : 498 433 002
Nom ou dénomination : ABM MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2020 sous le numéro de dépôt 5498

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ABM MANAGEMENT
49 impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier

V/REF :
N/REF : 2007 B 1280 / 2020-B-5498

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 18/05/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2019.

Rapport de gestion

Procès-verbal d'assemblée en date du 29/04/2020

Concernant la société

ABM MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
49 impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-5498 le 18/05/2020

R.C.S. MONTPELLIER 498 433 002 (2007 B 1280)

Fait à MONTPELLIER le 18/05/2020,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ABM Management	49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN
SIRET 4 9 8 4 3 3 0 0 2 0 0 0 1 7	34090 MONTPELLIER
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: ACTIVITE DE CONSEIL ET GESTION PARTICIPATIO — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	31 826	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAS SOBEC 11 Route Nationale 6 69220 BELLEVILLE Tél: 04 74 66 61 50	Tél:

OGA/OMGA	Viseur conventionné	Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Identité du déclarant:

Date: 17/02/2020 Lieu MONTPELLIER

Qualité et nom du signataire: GUILLEMIN ALAIN

Signature

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

« Certifié conforme »
le 29 Avril 2020
Alain Guillemin
le Président

Cegid Group
Dossier N° 000961 en Euros.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Attestation de présentation des comptes

SAS SOBEC

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

« Certifié Conforme »
Le 29 avril 2020

A. Guillemin
Le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management

Adresse de l'entreprise 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN 34090 MONTPELLIER

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 8 4 3 3 0 0 2 0 0 0 1 7

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE * – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISE * – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 624	AU	825	1 799	2 006
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISE * – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	26 363	CV		26 363	26 363
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	28 987	BK	825	28 162	28 369
ACTIF CIRCULANT – STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT – CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			6 000
	Autres créances (3)	BZ	555	CA		555	1 080
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	145 000	CE		145 000	195 000
	Disponibilités	CF	184 596	CG		184 596	78 803
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	330 151	CK		330 151	280 883
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	359 138	1A	825	358 312	309 253

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Cegid Group

Dossier N° 000961 en Europe

Attestation de présentation des comptes

SAS SOBEC

« Certifié conforme »
le 29 avril 2020

A. Guillemin
le Président.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	256 512	202 627
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	55 317	53 885
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	355 829	300 512
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	479	287
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 451	924
	Dettes fiscales et sociales	DY	553	7 529
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 483	8 740
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	358 312	309 253
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 483	8 740
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

« Certifié conforme »
le 29 avril 2020

A. Guillemin

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr

Cegid Group

Dossier N° 000961 en Euros. Attestation de présentation des comptes SAS SOBEC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	24 000	FH	47 040	FI	71 040	64 620
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	24 000	FK	47 040	FL	71 040	64 620
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	71 040	64 620
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 587	2 891
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	446	443
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	731	94
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	18	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 782	3 429
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	66 258	61 191
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	216	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 587	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 886	1 785
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		4 982
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	3 688	6 766
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 688	6 766
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	69 946	67 957

Cegid Group

« Certifié conforme »
le 29 avril 2020
le Président
A. Guillemin

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	14 629	14 072
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	74 728	71 386
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 411	17 501
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	55 317	53 885
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

<<Certifié conforme>>
Le 29 avril 2020

Dossier N° 000961 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr

Cegid Group

*Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	2 100	LC	LD 523
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN	2 100	LO	LP 523
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	26 363	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	26 363	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	28 463	ØH	ØJ 523

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 2 624	MU 2 624
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 2 624	NI 2 624
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 26 363	ØZ 26 363
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 26 363	2H 26 363
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 28 987	ØM 28 987

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000961 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

SAS SOBEC

« Certifié conforme »
le 29 avril 2020

A. Guillemin
le Président

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	94	QM	731	QN		QO	825
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	94	QV	731	QW		QX	825
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	94	ØP	731	ØQ		ØR	825

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Dossier N° 000961 en Euros. Attestation de présentation des comptes

« Certifié conforme » le 29 avril 2020

A Guillemin, le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
SAS SOBEC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°

Cegid Group

« Certifié conforme »
Le 29 avril 2020
A. Guillemin le Président

Dossier N° 000961 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

SAS SOBEC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	222		222		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	333		333		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	555	VU	555	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 451	1 451		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	553	553		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	479	479		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 483	VZ 2 483		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	479
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

« Certifié conforme »
le 29 avril 2020
A. Guillemin
Le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2019

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 55 317

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB
	de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		XE
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 : 14 629
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
					TOTAL I	WR : 69 946

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées aux taux de 0 %	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations — 2A	XA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY
Majoration d'amortissement *								XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
					TOTAL II	XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	69 946
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	69 946 — XO

Cegid Group

Dossier N° 000961 en Euros. — Attestation de présentation des comptes — SAS SOBEC

« Certifié conforme » le 29 janvier 2020 — A. Guillemin, le Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

« Certifié conforme »
le 29 avril 2020

A. Guillemin
Le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	53 885	Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD	53 885	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
			Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	53 885	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	53 885	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	888	1 432
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	2 698	1 459
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	3 587	2 891
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	446	443
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS	9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	446	443
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY	4 800	4 300
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 650	475
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*	ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

« Certifié conforme »
le 29 avril 2020
A. Guillemin
Le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)		(B)		(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

"Certifié conforme"
le 29 avril 2020
A. Guillemin
Le Président

Dossier N° 000961 en Euros. Attestation de présentation des comptes

S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
SAS SOBEC
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Dossier N° 000961 en Euros.

« certifié conforme »
le 29 août 2020
A. Guillemin
Le Président

Attestation de présentation des comptes

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
SAS RCS Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

« Certifié conforme »
Le 29 avril 2020
A. Guillemin
Le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 7741 G - TVA : FR77498433002

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

<< certifié conforme >>
Le 29 avril 2020
A. Guillemin
Le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management			Néant ☒*
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY			GZ	
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Cegid Group

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« Certifié conforme »
le 29 avril 2020
A. Guillemin
Le Président

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2019
Page 35

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 49843300200017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABM Management

ADRESSE (voie) 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

CODE POSTAL 34090 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	GUILLEMIN		Prénom(s)	ALAIN			
	Nom marital			% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	500		
Naissance :	Date	140754	N° Département	69	Commune	BELLEVILLE	Pays	FR	
Adresse :	N°	49	Voie	IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN					
	Code postal	34090	Commune	MONTPELLIER			Pays	FR	

Titre (2)	Mme	Nom patronymique	MICHAUD		Prénom(s)	BRIGITTE			
	Nom marital	GUILLEMIN		% de détention	30.00	Nb de parts ou actions	300		
Naissance :	Date	221057	N° Département	69	Commune	ST JEAN D'ARDI	Pays	FR	
Adresse :	N°	49	Voie	IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN					
	Code postal	34090	Commune	MONTPELLIER			Pays	FR	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, indiquer le numéro de chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de la dernière page.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

CC Certifié Conforme
le 29 avril 2020

Dossier N° 000961 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

SAS-SOBEC

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2019
Page 20

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 49843300200017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABM Management

ADRESSE (voie) 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

CODE POSTAL 34090 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Mlle	Nom patronymique	GUILLEMIN		Prénom(s)	VALENTINE		
	Nom marital			% de détention	10.00	Nb de parts ou actions	100	
Naissance :	Date	130289	N° Département	69	Commune	GLEIZE	Pays	FR
Adresse :	N°	721	Voie	RUE DU PRE AUX CLERC				
	Code postal	34090	Commune	MONTPELLIER		Pays	FR	

Titre (2)	M	Nom patronymique	GUILLEMIN		Prénom(s)	MATHIEU		
	Nom marital			% de détention	10.00	Nb de parts ou actions	100	
Naissance :	Date	010884	N° Département	69	Commune		Pays	FR
Adresse :	N°	40	Voie	CHEMIN DE L'OUCHE				
	Code postal	01170	Commune	GEX		Pays	FR	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

« Certifié conforme »
Le 29 avril 2020

Dossier N° 000961 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

A. Guillemin le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
SAS SOBEC
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2019
Page 37

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 49843300200017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABM Management

ADRESSE (voie) 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

CODE POSTAL 34090 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique SAS Dénomination DIGITAL EXCELLENCE
N° SIREN (si société établie en France) 838789808 % de détention 10.00
Adresse : N° 49 Voie IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN
Code postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays France

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, prendre le soin de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

<C certifié conforme>
le 29 avril 2020
A Guillemin

Dossier N° 000961 en Euros. Attestation de présentation des comptes

SAS SOREC

Cegid Group

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier
RCS Montpellier 498 433 002

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en exécution des prescriptions légales et réglementaires pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés portent sur l'exercice 2019 de notre société.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'est élevé à 71 040 € et les comptes font apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 55 317 €, après provision pour impôt sur les sociétés de 14 629 €, et un résultat financier de 3 688 €.

EVOLUTION PREVISIBLE

Nous utiliserons les opportunités qui se présenteront sur l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a développé aucune activité particulière en la matière.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice se traduit par un résultat net comptable bénéficiaire de 55 317 € que nous vous proposons d'affecter en totalité sur la réserve facultative.

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier
RCS Montpellier 498 433 002

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 AVRIL 2020

L'an deux mille vingt,
Et le 29 avril, à 19 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président, conformément à la loi et aux statuts.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés sont annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence est vérifiée, puis certifiée exacte par le bureau, qui constate que tous les actionnaires présents, ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social et ayant droit de vote sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour et celles relatives à l'approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Guillemin, Président.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- les copies des lettres de convocations adressées aux associés ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux.

BG

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
2. Approbation des comptes et conventions.
3. Affectation du résultat.
4. Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.
Enfin, la discussion est ouverte.

Après échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate l'absence de dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée donne, en conséquence, à Monsieur Alain Guillemin, Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 55 317 € en totalité sur la réserve facultative.
Rappel des dividendes antérieurement distribués : conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

BB

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code du commerce, nous vous communiquons les résultats financiers (bénéfice après impôts) de la société au cours des cinq derniers exercices.

Exercice 2015 : 29 467 €
Exercice 2016 : 37 707 €
Exercice 2017 : 43 630 €
Exercice 2018 : 53 885 €
Exercice 2019 : 55 317 €

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code du commerce, nous vous informons qu'à la clôture, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Date de clôture	Total dettes fournisseurs	Dettes non échues			Dettes échues
		- de 30 jours	De 30 à 60 jours	+ de 60 jours	
31/12/2019	1451 €	1451 €	/	/	/

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons qu'en l'absence de personnel de la société et de personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du Commerce, il n'y aura pas lieu de statuer sur une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés en application de l'article L.225-129-6 du code commerce.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détient 10 % de la SAS DIGITAL EXCELLENCE société par actions simplifiée dont le siège social est situé 49 Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier et inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro 838 789 808.

Nous vous rappelons également que notre société détient 1,06 % du capital de la société NETHEOS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Parc Club du Millénaire Bat 18, 1025 avenue Henri Becquerel 34000 Montpellier et inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro 453 023 681.

.

PARTICIPATIONS RECIPROQUES – AUTO CONTROLE

Notre société ne contrôle aucune autre société qui détiendrait elle-même une participation dans son capital.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DU COMMERCE

Aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé qui soit à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Nous vous demandons de nous donner acte des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier nos propositions et de donner quitus au Président pour l'exercice considéré.

Le Président

« certifié conforme »
le 29 avril 2020

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

TROISIEME RESOLUTION

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé qui soit à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code du commerce.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un associé :

Le Président
Alain Guillemin

Un associé

<< certifié conforme >>
le 29 avril 2020
A. Guillemin
Le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 55 317 € en totalité sur la réserve facultative.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Certifié conforme

<< Certifié conforme >>
Le 29 avril 2020

A. Guillemin
Le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
51870000 INTERETS COURUS S/PDTS FI			149.00
31/12/2019 IN INTERETS COURUS 31122019	149.00		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURNISSEURS -FNP			984.00
31/12/2019 IN SOBEC HONORAIRES 2019		984.00	

« certifié conforme »
le 29 avril 2020

A. Guillemin
Le Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002